

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2018 À 18 HEURES 30

N° DEL2018_019 : CPER 2015-2020 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE
INNOVATION : VALIDATION DES CONVENTIONS FINANCIÈRES DE DEUX
OPÉRATIONS DE L'INU CHAMPOLLION : ISOLATION THERMIQUE ET VIE
ÉTUDIANTE

L'an deux mille dix huit, le six février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 6 février 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry DUFOUR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Patrice BEDIER, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Delphine DESHAIES-GALINIE, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Robert AZAIS, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs,
Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL, Agnès BRU

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Odile LACAZE), Geneviève PEREZ (pouvoir à Enrico SPATARO), Patrick BETEILLE (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Elodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Eric GUILLAUMIN (pouvoir à Michel TREBOSC), Claude JULIEN (pouvoir à Pierre DOAT), Hélène MALAQUIN (pouvoir à Thierry DUFOUR), Marie-Louise AT (pouvoir à Laurence PUJOL)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 6 FÉVRIER 2018

N° DEL2018_019 : CPER 2015-2020 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE INNOVATION : VALIDATION DES CONVENTIONS FINANCIÈRES DE DEUX OPÉRATIONS DE L'INU CHAMPOLLION : ISOLATION THERMIQUE ET VIE ÉTUDIANTE

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Jean-Michel BOUAT, rapporteur,

L'agglomération a développé une politique de site d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (ESRI) ambitieuse, afin de promouvoir et pérenniser une compétitivité et une attractivité du territoire qui passent par le développement de campus attractifs et fonctionnels.

A ce titre, la construction, la rénovation et la modernisation des infrastructures de l'Institut National Universitaire Jean-François Champollion constituent des réponses pertinentes à l'augmentation des effectifs de l'établissement, à la qualité d'une offre de formation reconnue nationalement et à la montée en puissance des laboratoires de recherche.

Dans cette optique, la convention départementale d'application du CPER ESRI2015-2020 fixant le cadre général des engagements mutuels des signataires a été approuvée par délibération du conseil communautaire le 30 juin 2015.

Parmi les opérations immobilières validées au bénéfice de l'INU Champollion, deux conventions d'opérations ont été approuvées par délibération du conseil communautaire du 5 novembre 2015 :

- l'opération de réhabilitation du bâtiment A (P Ambic) et des pavillons de la garde de l'INU Champollion campus Albi dite opération « vie étudiante » ;
- l'opération de travaux d'isolation thermique des bâtiments du campus d'Albi, indispensables au maintien du bâti et à son entretien lourd.

Les phases d'instructions par l'Etat et la Région ayant été favorables, ces projets structurants et économiquement soutenables, sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte Sup'Albi-Tarn, rentrent dès lors dans leur phase de réalisation.

Les conventions financières proposées déterminent les modalités et l'échéancier de versement des contributions de chaque partenaire à l'opération selon les maquettes financières établies au CPER de la manière suivante (montants en € TTC) :

- Pour l'opération de réhabilitation du bâtiment A (P Ambic) et des pavillons de la garde :

ÉTAT	375 600 €
REGION MIDI-PYRÉNÉES	280 000 €
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU TARN	150 000 €
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L ALBIGEOIS	150 000 €
Syndicat mixte SUP'ALBI TARN (apport TVA)	280 000 €
FEDER PO 2014-2020 sollicité (OS8)	700 000 €
TOTAL en € TTC	1 935 600 €

- Pour l'opération de travaux d'isolation thermique des bâtiments du campus d'Albi :

ÉTAT	280 800 €
RÉGION MIDI-PYRÉNÉES	253 000 €
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS	213 000 €
Syndicat mixte SUP'ALBI TARN (apport TVA)	93 200 €
TOTAL en € TTC	840 000 €

Les crédits sont à prévoir à compter du budget 2018.

Le paiement interviendra sur demande du syndicat mixte Sup'Albi-Tarn selon les modalités suivantes :

- une avance de 50 % pourra être sollicitée dès la signature de la convention financière
- d'autres acomptes peuvent être sollicités en fonction des besoins de trésorerie du syndicat mixte sans pouvoir toutefois excéder 90 % de la participation financière de l'Agglomération
- le solde de 10 % sera versé à la livraison des locaux, sur présentation de l'état global des dépenses engagées.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations relatives au CPER ESRI des conseils communautaires des 30 juin 2015 (convention d'application) et 5 novembre 2015 (conventions d'opérations),

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention financière de l'opération de réhabilitation du bâtiment A (P Ambic) et des pavillons de la garde de l'INU Champollion campus Albi

APPROUVE la convention financière de l'opération de travaux d'isolation thermique des bâtiments du campus d'Albi de l'INU Champollion

AUTORISE madame la présidente à signer les conventions afférentes

DIT QUE les crédits sont prévus à compter du budget 2018

Pour extrait conforme,
Fait le 6 février 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL